

Homme, femme si je veux

Examen psychiatrique, stérilisation..., les personnes transgenres doivent encore se soumettre à des procédures archaïques pour pouvoir affirmer leur identité. Sans parler des discriminations quotidiennes qu'elles doivent subir. - Texte: Nicolas Sohy. Photo: Olivier Pirard -

Au rez-de-chaussée de la Maison Arc-en-ciel, dans le centre de Bruxelles, Londé Ngosso, membre fondateur de l'association Genres Pluriels, le précise d'emblée: il souhaite que ses interlocuteurs s'adressent à lui comme à un homme. Gênés, ils hésitent encore parfois, dit-il, malgré sa barbe. Alors ils oscillent entre "il" et "elle", en accordant ou non leurs adjectifs. "Ce serait bien de poser clairement la question quand il y a un doute. Ça met moins mal à l'aise que d'essayer de le deviner et d'utiliser les mauvais mots", explique l'informaticien de 44 ans en riant, nerveusement. Selon lui, chacun devrait pouvoir choisir son genre et certainement pas subir celui que la société lui a imposé à la naissance. Certains ont du mal à le comprendre. Les mentalités commencent à se débrider grâce à l'apparition de personnalités transgenres dans les médias comme Laverne Cox, actrice dans la série *Orange Is The New Black*, qui a fait la couverture de *Time*, Jamie Clayton dans *Sense 8*, Maura dans la série *Transparent* ou le mannequin brésilien Valentina Sampaio dont les yeux amande azur éblouissent la une du magazine *Vogue* ce mois-ci. Les exemples se multiplient, y compris sur les chaînes les plus regardées comme TF1 qui a récemment diffusé *Louis(e)*. La question sur l'identité de genre émerge ici et là dans les magazines d'info - ce sera d'ailleurs le cas le 29 mars dans *Questions à la une* qui lui consacre un sujet.

Sur le plan juridique, ça coince. La loi sur la "transsexualité" en vigueur depuis 2007 en Belgique est moyenâgeuse et les règles auxquelles doivent se soumettre les personnes trans sont dures. D'abord, pour "changer de sexe" (voir le vocabulaire en encadré) ou de prénom sur leurs papiers d'identité, elles doivent rendre à l'État une déclaration d'un psychiatre certifiant leur "maladie" - une "dysphorie de genre" - et attestant "la conviction intime, constante et irréversible d'appartenir au sexe opposé". Ensuite, elles doivent avoir subi une "réassignation sexuelle" qui les fait correspondre au sexe opposé "dans toute la mesure de ce qui est possible et justifié du point de vue médical".

Enfin, ces personnes ne doivent plus être en mesure de "concevoir des enfants conformément à leur sexe précédent". Dans la pratique, être transgenre n'implique pourtant pas nécessairement d'opérations chirurgicales (organes génitaux, pilosité faciale, cou et voix, mammoplastie, etc.) et des traitements hormonaux (compléments en œstrogènes ou en testostérone, notamment). Certains ne changent même pas d'apparence, de style vestimentaire ou d'attitudes. Cela ne les empêche pas de se sentir homme ou femme indépendamment de leurs organes génitaux. Voire de revendiquer l'appartenance à un troisième sexe, hybride. Après tout, pourquoi devraient-ils se ranger dans une case? Londé se satisfait d'ailleurs de l'ambiguïté qu'il peut y avoir autour de son identité de genre. Ça lui va "de ne pas être dans les normes". →

→ Face à cette variété d'identités de genre, il est difficile d'estimer le nombre de personnes trans en Belgique. En 2015, le SPF Intérieur a enregistré 79 changements de "sexe" sur les documents d'identité officiels. 25 ont choisi de passer du "F" au "M". 54 ont opté pour la procédure inverse. Les changements de prénom pour une appellation du genre opposé croissent également. En 2011, selon le ministère de la Justice, 46 demandes ont été introduites. En 2015, l'administration en comptabilisait 116. Cela reste donc marginal. Mais ces statistiques reflètent les changements de "sexe" officiels. Or, comme l'a dénoncé l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes fin 2016, "les conditions légales strictes empêchent de nombreuses personnes de faire correspondre leur sexe officiel et leur sexe social". Le nombre réel de personnes transgenres serait plus important. Selon les études les plus prudentes, une personne sur cent aurait déjà ressenti un "inconfort" lié au genre. Genres Pluriels évoque une sur cinquante.

Fin de la stérilisation?

Dans notre société, il reste difficile d'admettre ses doutes quant à son identité de genre. "En parlant de psychiatrie dans la législation, on nous prend pour des malades mentaux", regrette Sarah, une femme transgenre de 38 ans. Originnaire de Perwez, elle est webdesigner. "Cette stérilisation obligatoire est aussi interpellante. On nous empêche de nous reproduire." La législation belge bafoue donc les droits à ne pas subir de traitements inhumains, cruels ou dégradants, pourtant protégés par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention des Nations unies contre la torture.

Conscient que la législation a vécu, le gouvernement fédéral table sur un nouvel avant-projet de loi supprimant l'impératif de stérilisation et la validation psychiatrique. Il suffira désormais de suivre une procédure administrative de trois à six mois. La fin du problème? Plutôt le début d'une longue réforme législative... Cet avant-projet était porté par la secrétaire d'État à l'Égalité des chances, Elke Sleurs... démissionnaire. Or rien ne dit qu'à sa suite Zuhail Demir va mettre la priorité sur ce dossier. De plus, cette nouvelle législation ne règle pas tout. Pour Londé, le caractère irréversible du "changement de sexe" n'a pas de sens. *"Si je veux m'appeler Londé, puis Isabelle, puis Jacques, quel est le problème? Ce n'est que de l'admini-*

nistratif. Et il faut expérimenter pour savoir comment on se sent le mieux." Et de pointer un régime discriminatoire: rien n'empêche une personne de changer plusieurs fois de prénom. Tant qu'elle reste cantonnée dans son genre...

Mais le préjudice concerne aussi des aspects médicaux. En changeant de sexe sur la carte d'identité, le registre national est de fait modifié et les individus changent de liste. L'État belge dès lors ne prend pas en compte le fait que dans l'immense majorité des cas, même après des interventions chirurgicales, les concernés conservent certains organes d'origine. Les hommes transgenres peuvent ainsi contracter, par exemple, un cancer de l'utérus. Passés dans la liste des "M", ces derniers ne peuvent toutefois plus bénéficier d'un remboursement de frais médicaux puisque la loi ne prévoit pas qu'un homme, au sens administratif du terme, puisse être touché par ce cancer... Ces discriminations continuent jusque dans les tribunaux. Après 18 ans de mariage en tant qu'homme, Christelle a entamé sa transformation. Son épouse ne l'a pas accepté et a demandé le divorce. Aujourd'hui, elle refuse de lui laisser la garde de leurs trois enfants. Devant le tribunal de Tournai, elle utilise l'identité de genre du père des enfants pour avoir gain de cause. *"Je ne peux pas accepter que mon ex-épouse m'empêche d'apporter toute l'affection et le bonheur auxquels mes enfants ont droit sous le seul prétexte que mon identité de femme transgenre ne lui plaît pas",* résume Christelle. Selon elle, le juge a pris le parti de son épouse. Il a même refusé de l'appeler "Madame"...

Les dialogues du vagin

Quant à la sphère professionnelle, la première étude sur l'embauche des personnes trans réalisées par la Fundamental Rights Agency est formelle: une sur trois se fait discriminer sur le marché de l'emploi en Europe. Le chiffre monte à 53 % en Belgique. Londé Ngosso en sait quelque chose. Avant de travailler à la Région bruxelloise,

il s'est fait renvoyer d'une boîte privée d'informatique car, après sa période de transition, il ne *"correspondait plus au cadre de l'entreprise"*. Mais ce sont les discriminations et les comportements déplacés "ordinaires" qui font le plus mal. Pas plus tard que quelques minutes avant notre entretien, dans le tram, Sarah a dû faire face "aux regards". Parfois, quand elle ose réagir, elle reçoit des insultes. C'était pire avant, quand elle commençait à avoir de la poitrine. À ce moment-là, sa barbe n'avait pas encore totalement disparu. *"Il arrive même que des personnes que je ne connais pas me demandent si j'ai un pénis ou un vagin. C'est extrêmement gênant. Alors j'essaie d'éviter de retourner dans les mêmes endroits, les mêmes restaurants, les mêmes commerces."* Samuel, un homme transgenre de 26 ans, poursuit: *"Il arrive que ces remarques soient involontaires. Mais quand on m'appelle 10 fois "Madame" sur une journée, j'ai envie de hurler"*. Et termine: *"Il faut que les gens comprennent qu'on ne naît pas garçon ou fille. On naît bébé. Et on devient ensuite ce que la société veut qu'on devienne sur la base de notre appareil génital. Il est temps que ça change. Qu'on puisse devenir ce qu'on veut, pas ce que les autres veulent"*. ✱

Le cas des mineurs d'âge

L'avant-projet de loi du gouvernement autorise les procédures de changement de sexe dès 12 ans. Certains crient au scandale. Les concernés trouvent ça logique.

Initié par le ministre de la Justice Koen Geens et l'ancienne secrétaire d'État à l'Égalité des chances Elke Sleurs, l'avant-projet de loi visant à améliorer la vie et les droits des personnes transgenres fait beaucoup de bruit. Pour cause: quand il sera en vigueur, les mineurs d'âge de plus de 12 ans pourront changer de sexe en toute légalité. On ne parle bien sûr pas de transformation chirurgicale et physique, mais de leur donner la possibilité d'introduire une demande de changement de prénom qui correspond à l'identité de genre vécue intimement.

Ils devront en outre recevoir l'autorisation de leurs parents. Ensuite, dès 16 ans, les mineurs pourront également "changer de sexe" dans leur acte de naissance, toujours avec le consentement des parents, mais aussi l'accord d'un pédopsychiatre. Dans l'opinion publique, l'idée choque certains qui estiment que les mineurs ne sont pas en mesure de prendre une telle décision. Londé Ngosso, membre fondateur de l'association Genres Pluriels, a une tout autre vision: *"D'abord, on parle de psychiatrie. Cela implique que les personnes transgenres sont encore considérées comme des malades mentaux. Ensuite, j'ai su exprimer oralement que je n'étais pas de genre féminin à partir de 6 ans. Dès à 4 ans, je pense que j'en avais conscience. Le débat ici est de savoir si on privilégie le droit des enfants à l'auto-détermination et leur bien-être ou si on favorise les craintes des parents. Pour moi, il faut opter pour la première possibilité. Je ne parle évidemment pas d'opérations génitales. Pour le reste, ce n'est que de l'administratif. Il ne faudrait même pas d'âge minimum légal"...*

"Il faut comprendre qu'on ne naît pas garçon ou fille. On naît bébé. On devient ensuite ce que la société veut qu'on devienne."

UN PEU DE VOCABULAIRE

La terminologie utilisée pour qualifier les personnes transgenres est souvent erronée.

Sexe

Le sexe est l'ensemble des caractéristiques arbitrairement utilisées pour scinder certaines espèces animales dont, notamment, l'appareil génital. En Belgique, le sexe est binaire. Or certaines personnes sont intersexuées, c'est-à-dire qu'elles présentent des caractéristiques sexuelles ne correspondant pas à la définition type du masculin ou du féminin. À noter que le "changement de sexe", au sens juridique et administratif, est un non-sens puisqu'il est impossible de "changer de sexe". Cela impliquerait la transformation de l'appareil génétique et des chromosomes.

Genre

Le genre résulte d'une construction socio-psycho-culturelle de ce que sont une fille et un garçon. Typiquement, le football est une affaire d'hommes et la danse, de femmes... Pourtant, une personne de sexe féminin peut s'identifier, s'habiller, agir comme un homme et inversement. Certains refusent même de se mettre dans une case et préfèrent se définir comme des personnes au genre fluide.

Transgenre

Les personnes transgenres, et non pas les "transgenres", sont des individus dont l'identité de genre ou son expression diffèrent de celles habituellement associées au genre qui leur a été assigné à la naissance. Petite précision: les identités de genre n'ont rien à voir avec les préférences sexuelles et affectives des individus.

Transsexuel

Ce terme est issu du vocabulaire psychiatrique et désigne une personne qui n'a pas le sentiment d'appartenir à son sexe biologique. Selon Genres Pluriels, ce terme n'a aucun sens, car il crée une confusion entre identité de genre, sexe et préférences sexuelles. Il engendre aussi une stigmatisation et des discriminations envers les personnes transgenres.

